

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) :
DEMANDE DU TRANSPORTEUR AFIN DE MODIFIER SES TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES DE
TRANSPORT À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2010**

EFFICIENCE, PERFORMANCE ET BALISAGE

Indicateurs de performance et objectifs corporatifs

1. Référence : Pièce C-2-3, OC, page 25.

Préambule :

« D'autre part, la pondération de la catégorie « Actionnaire » aux objectifs corporatifs est élevée à 30 % mais carrément déraisonnable à 40 %. Les indicateurs de la catégorie « Clients » devraient recevoir une pondération plus importante qu'à l'heure actuelle.»

Demande :

1.1 Veuillez préciser quel serait, selon OC, un niveau raisonnable de pondération des catégories « Actionnaire » et « Clients » dans les objectifs corporatifs du Transporteur.